

## **DECISION COMMUNAUTAIRE 2024\_120**

**Objet : Autorisation de signature de l'avenant n°2 au marché M22.023 -Aménagement d'un pôle d'échanges multimodal en gare d'Hazebrouck Lot 5 - Electricité - CFO-CFA**

Le Président de la Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5211-10 ;

Vu le Code de la commande publique et notamment son article R 2194-8 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 22 décembre 2023 portant transformation de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure en communauté d'agglomération, dénommée Communauté d'agglomération Cœur de Flandre, à compter du 1er janvier 2024 ;

Vu la délibération n°2022/140 du 13 décembre 2023 autorisant la signature du marché 22.023 et toutes les modifications qui pourraient intervenir lors de son exécution « Aménagement d'un pôle d'échanges multimodal en gare d'Hazebrouck - lot 5 » à la société CEGELEC DUNKERQUE TERTIAIRE (9, rue de la Briqueterie - BP27 - Teteghem - 59413 Coudekerque-Branche) pour un montant initial total de 480 309.81 euros HT soit 576 371.77 euros TTC ;

Considérant la nécessité d'ajouter des prestations de faible montant et non initialement prévues au marché à la demande de la maîtrise d'ouvrage, du futur exploitant et du service départemental d'incendie et de secours à savoir :

- Ajout d'une barrière levante au niveau de l'entrée véhicule
- Ajout d'une liaison informatique par barrière levante
- Ajout d'une horloge pour les portes sectionnelles
- Ajout d'un transmetteur digital
- Ajout d'une goulotte comprenant 4PC et 4RJ45
- Ajout d'un système de contrôle d'accès
- Ajout de 4 caméras
- Ajout d'un jalonnement dynamique
- Commande des éclairages extérieurs repris sur le parking
- Alimentation de panneaux photovoltaïques sur l'abri
- Ajout éclairage dans l'abri vélo
- Modification de l'éclairage extérieur
- Ajout d'un clavier gestion d'alarme anti-intrusion
- Ajout d'arrêts d'urgence complémentaire au RDC
- Suppression d'interphone RDC
- Suppression BAES R+3
- Remplacement des sabots sismiques en sabots porte ;

### **DECIDE**

**Article 1 :** De signer la modification de contrat n°2 relatif au marché 22.023 « Aménagement d'un pôle d'échanges multimodal en gare d'Hazebrouck - lot 5 » avec la société CEGELEC (59413 COUDEKERQUE-BRANCHE).

Le montant total de l'avenant n°2 est de 28 992,79€ HT soit 34 791,35€ TTC.

Le montant initial du marché est donc augmenté de + 6,975% (avenants 1 et 2). Il passe à un montant total de 487 332,91€ HT (soit 584 799,49€TTC) à 516 325,70€HT (soit 619 590,84€ TTC).

**Article 2** : Ampliation de la présence décision est faite à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Dunkerque pour contrôle de légalité
- Monsieur le Trésorier d'Hazebrouck
- Monsieur le Directeur Général des Services et aux services concernés, pour information et compte-rendu au Conseil de Communauté.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Hazebrouck, le 06 AOÛT 2024

Le Président,



Valentin BELLEVAL

